



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2020-091

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

19-2020-09-08-007 - SKM_C250i20091609000 (2 pages) Page 3

Direction départementale des finances publiques de la Corrèze

19-2020-09-15-002 - Délégation du responsable du SPFE de Tulle en matière de contentieux et gracieux fiscal (2 pages) Page 6

19-2020-09-16-002 - Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage des Réseaux » (2 pages) Page 9

19-2020-09-16-001 - Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage et Ressources - Etat » (2 pages) Page 12

Direction départementale des territoires / Direction

19-2020-09-18-003 - Arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires (10 pages) Page 15

Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la réglementation et des collectivités locales / Bureau de la réglementation et des élections

19-2020-09-18-002 - arrêté du 18 septembre 2020 fixant la liste des candidats pour l'élection municipale partielle de Sexcles (2 pages) Page 26

Direction départementale de la cohésion sociale et de la
protection des populations

19-2020-09-08-007

SKM_C250i20091609000

Arrêté portant composition du conseil de famille de pupilles de l'État en Corrèze



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
cohésion sociale et de la
protection des populations**

Service solidarité et insertion sociale

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLE
DE PUPILLES DE L'ETAT EN CORREZE**

N° acte :

La Préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu les articles R 224-1 à 6 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil de famille ;

Vu les articles R 224-7 à 11 du code de l'action sociale et des familles relatif au fonctionnement du conseil de famille ;

Vu les articles R 224-12 à 25 du code de l'action sociale et des familles définissant le rôle du conseil de famille ;

Vu les articles L 224-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles relatifs aux organes chargés de la tutelle ;

Vu les articles L 224-4 à 11 du code de l'action sociale et des familles relatifs à l'admission en qualité de pupille de l'Etat et à son statut;

Vu les articles L 225-1 et 2 du code de l'action sociale et des familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame SAA Salima en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu le décret du premier ministre du 01 février 2017 portant renouvellement de la nomination de Monsieur Pierre DELMAS en qualité de directeur départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu la désignation par l'assemblée départementale des représentants du conseil départemental pour siéger au conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corrèze en date du 02 avril 2015 et en date du 8 décembre 2017.

Vu les propositions des associations concernées ;

Vu le procès verbal d'assemblée générale de l'association départementale d'assistants familiaux de Corrèze en date du 7 mars 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations

ARRÊTE

Article 1er : Le conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corrèze est composé comme suit :

I – Représentants du conseil départemental :

- **Madame Agnès AUDEGUIL**, conseillère départementale.
- **Madame Pascale BOISSIERAS**, conseillère départementale

II – Membres d’associations familiales :

1) Union départementale des associations familiales :

Titulaire : **Madame Nicole VERVÈCHE** – 33 rye du puy de Lacamp – 19360 MALEMORT
Suppléant : **Monsieur Nicolas ANTONY** – La Geneste – 19460 NAVES

2) Association enfance et familles d’adoption :

Titulaire : **Monsieur William ASQUIN** – Le Mas – 19330 CHAMEYRAT
Suppléant : **Monsieur Jérôme DIGNAC** – 18 avenue Guynemer – 19000 TULLE

III – Membres de l’association d’entraide des pupilles et anciens pupilles de l’Etat :

Titulaire : **Monsieur Jean-Marie CHAUMEIL** – l’Hermitage – Le puy grand – 19460 NAVES

IV– Représentants de l’association départementale d’assistants familiaux de Corrèze :

Titulaire : **Madame France CHASTAINGT**, Le Puy Redon, 19 380 SAINT CHAMANT
Suppléant : **Madame Nancy POINT-ROQUEJOFFRE**, La forêt, 19120 SIONIAC

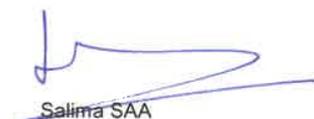
V – Personnes qualifiées en raison de l’intérêt qu’elles portent à la protection de l’enfance et de la famille :

- **Madame Dominique GRADOR**, 2 rue Salvador Allende – 19000 TULLE
- **Madame Anne BOUILLAGUET**, Derse 19560 SAINT HILAIRE PEYROUX

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l’arrêté 24 juin 2019.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

Tulle, le mardi 8 septembre 2020



Salima SAA

Direction départementale des finances publiques de la
Corrèze

19-2020-09-15-002

Délégation du responsable du SPFE de Tulle en matière de
contentieux et gracieux fiscal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE ET
DE L'ENREGISTREMENT DE TULLE
CITE ADMINISTRATIVE
PLACE MARTIAL BRIGOULEIX – BP 314
19011 TULLE CEDEX

DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Tulle ;

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Anne GOUDAL, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service de publicité foncière, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 € aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Stéphanie LE BONNIEC

Nathalie CIACCIO

Irène BARTHELEMY

Corinne BLANC

Agnès CHASTAGNOL-BERGEAL

Article 3

Le présent arrêté prend effet le *15.09.2020*
département de la Corrèze.

et sera publié au recueil des actes administratifs du

Fait à Tulle, le *15/09/2020*

Le comptable, responsable du service de la
publicité foncière et de l'enregistrement



Jean-Paul DEGOT

Direction départementale des finances publiques de la
Corrèze

19-2020-09-16-002

Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage
des Réseaux »

Tulle, le 16 septembre 2020

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE DES RÉSEAUX

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze et fixant au 1^{er} juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim ;

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division « Recouvrements, Fiscalité des professionnels, Contrôle fiscal et Action économique » :

- Mme Sabrina DUBAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Recouvrements, Fiscalité des professionnels, Contrôle fiscal et Action économique ».

Contrôle fiscal, Associations, Organismes de gestion agréés, Recouvrement des professionnels

- M. Patrick COLY, inspecteur des Finances publiques

Recouvrement des particuliers et des amendes

- Mme Sylvie MIRANDA, inspectrice des Finances publiques

Huissiers des finances publiques

- M. Arnaud BASSALER, inspecteur des Finances publiques

- M. Cédric MINJUZAN, inspecteur des Finances publiques

Action économique, Commission des chefs des services financiers, Commission de surendettement, Recouvrement du secteur public local

- Mme Virginie PERUGINI, inspectrice des Finances publiques

- M. Patrick COLY, inspecteur des Finances publiques

2. Pour la Division « Fiscalité des particuliers - Missions foncières et Affaires juridiques » :

- M. Christophe PELCAT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Fiscalité des particuliers – Missions foncières – Affaires juridiques »

Assiette des particuliers - Cadastre - Publicité foncière, enregistrement - Accueil

- Mme Brigitte ROQUES-DALBY, inspectrice des Finances publiques
- M. Etienne BOUIGES, contrôleur des Finances publiques

Bénéfices agricoles - Accompagnement des agriculteurs en difficulté

- Mme Brigitte ROQUES-DALBY, inspectrice des Finances publiques

Tiers déclarants - Rôles - Bénéfices agricoles - Demandes de renseignements extérieures

- Mme Isabelle LHOMME, agente administrative principale des Finances publiques

Législation - Conciliateur - Contentieux et gracieux

- Mme Christiane DUPUY, inspectrice des Finances publiques
- Mme Claire-Marie HERMAND, inspectrice des Finances publiques
- M. Etienne BOUIGES, contrôleur des Finances publiques

Rescrits associations :

- Mme Claire-Marie HERMAND, inspectrice des Finances publiques

3. Pour la Division « Secteur public local » :

M. Richard RIMEUR, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division « Secteur public local »

Collectivités et établissements publics locaux

- M. Franck HOSPITAL, inspecteur des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.
 - Mme Marie-Christine ACOSTA, contrôlease principale des Finances publiques,
 - M. Fabien RICHEN, contrôleur des Finances publiques,
- à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service « Secteur public local ».

Fiscalité directe locale et Analyses financières

- M. Pascal CLAPIER, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Yves NICOLAS, inspecteur des Finances publiques,
- à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur service.

Cellule Hélios - Monétique - Dématérialisation

- Mme Céline FAURIE, inspectrice des Finances publiques,
 - M. Franck HOSPITAL, inspecteur des Finances publiques,
- à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant leur service.

Chargé de mission Secteur Public Local

- M. Michel VILA, inspecteur des Finances publiques, chargé de mission, pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Article 2 : La présente décision prend effet le 16 septembre 2020 et abroge celle du 1^{er} septembre 2020. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,
 Directeur départemental des Finances publiques par intérim



Bernard LIDIN

Direction départementale des finances publiques de la
Corrèze

19-2020-09-16-001

Délégations spéciales de signature pour le pôle « Pilotage
et Ressources - Etat »



Tulle, le 16 septembre 2020

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES - ETAT

L'administrateur des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des Finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze et fixant au 1^{er} juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Corrèze par intérim ;

DÉCIDE :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division gestion ressources humaines, formation professionnelle :

- M. Marc RIVIERE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division.

Ressources humaines

- M. Jean-Claude HYLLAIRE, inspecteur des Finances publiques, chef du service

- M. Dominique BONNAL, contrôleur des Finances publiques

- Mme Christelle FLOQUET, contrôlease des Finances publiques

- Mme Nadine PARDO PARGA, contrôlease des Finances publiques

Formation professionnelle et concours

- Mme Nadine PARDO PARGA, contrôlease des Finances publiques

2. Pour la division budget, logistique et projets immobiliers :

- M. Bruno DIEZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division et correspondant départemental de la politique immobilière de l'Etat.

Budget - Immobilier - Logistique

- M. Dewi NOGUCHI, inspecteur des Finances publiques, chef du service

- Mme Nathalie NOAILHAC, contrôlease des Finances publiques

3. Pour la division gestion domaniale et comptable de l'État :

M. Pierre DRZEMCZEWSKI, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division.

Comptabilité - Recettes non fiscales - Dépenses sans ordonnancement

- Mme Audrey BRABANT, inspectrice des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.

- Mme Marie-Véronique BRENIER, contrôlease principale des Finances publiques

- Mme Nicole DESHORS, contrôlease principale des Finances publiques

- M. Gabriel COLOMBAIN, contrôleur principal des Finances publiques

à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service.

Service Dépôts et Services financiers

Mme Audrey BRABANT, inspectrice des Finances publiques, chef du service, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son service.

Mme Françoise DEBUIGNY, contrôlease des Finances publiques,

à l'effet de signer exclusivement, les récépissés, déclarations de recette et reçus de dépôts de fonds et valeurs, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service "Dépôts et Services financiers".

Service local du domaine

Mme Karine CHEVALLEREAU, contrôlease des Finances publiques

à l'effet de signer exclusivement, les bordereaux d'envoi et tout autre document ordinaire du service.:

4. Mission conditions de vie au travail :

Mme Dominique YVELIN, inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer tous documents relatifs à sa fonction d'assistante de prévention, de déléguée à la sécurité et de correspondante handicap, et apposer le service fait sur les factures relavant du CHS CT.

Article 2 : La présente décision prend effet le 16 septembre 2020 et abroge celle du 1^{er} septembre 2020.

Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

L'administrateur des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques par intérim



Bernard LIDIN

Direction départementale des territoires / Direction

19-2020-09-18-003

Arrêté de subdélégation de signature de la directrice
départementale des territoires

Arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires

Direction

**Arrêté de subdélégation de signature
de la directrice départementale des territoires de la Corrèze**

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret INTA2020141D du 29 juillet 2020 portant nomination de M^{me} Salima SAA, en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2011 modifié par l'arrêté 09-2019-05-06-001 du 06/05/19 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-08-24-030 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Marion SAADÉ chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté ;

ARRÊTE

Article 1 - En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2020-08-24-030 du 24 août 2020 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à Johanne PERTHUISOT, directrice départementale adjointe des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par la directrice comme devant être signés par elle-même.

Article 2 - Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2020-08-24-030 du 24 août 2020, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, délégués territoriaux, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Direction		
Patrick Hannover	Délégué territorial site de Brive	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		d-chasse 4d22 et 4d23
Secrétariat Général (SG)		
Pierre Chaniol	Chef d'unité ressources humaines et formation	1 - administration générale :
		a-personnel 1a (1 à 6), 1a11, 1a12
Céline Issartier	Cheffe d'unité gestion financière, marchés et logistique	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)		
Stéphane Lac	Chef de service	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 9)
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Emmanuel Bestautte	Chef d'unité qualité et protection des milieux aquatiques	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (5 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Magali Teyssandier	Cheffe d'unité gestion de la ressource et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-domaine public fluvial et de la police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Marie-Christine Martin	Cheffe d'unité risques	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1
Léane Javaloyes	Cheffe d'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		c-biodiversité 4c (1 à 6)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Service de l'économie agricole et forestière (SEAF)		
Laurence Vallée- Hans	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et Forêt :
		<i>a-productions agricoles</i> 5a (1 à 9)
		<i>b-agri-environnement</i> 5b (1 à 3)
		<i>c-structures agricoles</i> 5c (1 à 3)
		<i>d-forêts</i> 5d (1 à 9)
		<i>e-développement rural</i> 5e1,
		<i>f-aides conjoncturelles</i> 5f1
		<i>g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour</i> 5g1, 5g2
<i>h-plantations et cueillettes</i> 5h1, 5h2		
Alex Bouvard	Adjoint au chef de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et forestière :
		<i>a-productions agricoles</i> 5a (1 à 9)
		<i>b-agri-environnement</i> 5b (1 à 3)
		<i>c-structures agricoles</i> 5c (1 à 3)
		<i>d-forêts</i> 5d (1 à 9)
		<i>e-développement rural</i> 5e1
		<i>f-aides conjoncturelles</i> 5f1
		<i>g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour</i> 5g1, 5g2
<i>h-plantations et cueillettes</i> 5h1, 5h2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Catherine Leyrat	Cheffe de l'unité foncier et contrôles	<p>1 - administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>5 – Économie agricole et forestière</p> <p>c-structures agricoles 5c2, 5c3h</p>
Éric Delannoy	Chef de l'unité orientation agricole	<p>1 - administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>5 – Économie agricole et forestière :</p> <p>e-développement rural 5e1</p> <p>f-aides conjoncturelles 5f1</p>
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro-environnement	<p>1 - administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>5 - Économie agricole et forestière :</p> <p>a-productions agricoles 5a (1 à 9)</p> <p>b-agri-environnement 5b (1 à 3)</p>
Jean Guillaume Codecco	Chef d'unité forêt filière bois	<p>1 - administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>d-forêts 5d (1 à 8)</p>
Jean Guillaumie	Adjoint au chef d'unité forêt filière bois	<p>1 - administration générale :</p> <p>a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</p> <p>d-forêts 5d (1 à 8)</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Étienne Brunet	Chef de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
Valérie Fontaneau	Cheffe d'unité urbanisme opérationnel	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Françoise Mazerbourg	Adjointe au chef d'unité urbanisme opérationnel	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Marie-Laure Tixeront	Responsable du centre instructeur ADS et suppléante responsable police de l'urbanisme	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Martine Bobin	Responsable police de l'urbanisme et suppléante responsable du centre instructeur ADS	1 - administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État)</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Christine Désarmenien	Responsable pôle juridique	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État) 3b1, 3b2, 3b4, 3b5
Nathalie Boisserie	Responsable du centre instructeur fiscalité	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Benoît Malepeyre	Responsable de l'animation fiscalité et suppléant de la responsable du centre instructeur	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
Christian Pont	Chef d'unité planification	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU compétence État) 3b1, 3b2, 3b5
Florence Martin	Cheffe d'unité cohérence territoriale et études	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale 3a1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Service habitat et territoires durables (SHTD)		
Philippe Perperot	Chef de service	1 - Administration générale :
		a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2		
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Armelle Le Brun	Adjointe au chef de service et cheffe d'unité habitat logement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 12)
		b-amélioration de l'habitat 2b (2 à 6)
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e (1 à 5)
		f-conventionnement 2f1, 2f2
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière – sécurité ;
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		
Coralie Poncet	Cheffe de l'unité de la qualité de la construction	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 24 août 2020
Alain Bordes	Chef d'unité territoire inclusif et mobilités	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
Bruno Noailhac	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
		d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2

Article 3. - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Article 4. - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :
- aux dossiers signalés expressément par la directrice départementale des territoires comme devant être signés par elle-même ;
- aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide ;
- aux mises en demeure.

Article 5. - L'intérim des chefs de service (SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par leur adjoint ou un autre chef de service ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

Article 6. - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2020-08-25-001 du 25 août 2020 est abrogé.

Article 7. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8. - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **18 SEP. 2020**

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires

Marion SAADE



Préfecture / Direction de la citoyenneté, de la
réglementation et des collectivités locales / Bureau de la
réglementation et des élections

19-2020-09-18-002

arrêté du 18 septembre 2020 fixant la liste des candidats
pour l'élection municipale partielle de Sexcles



Bureau de la réglementation et des
élections

ARRÊTÉ
fixant la liste des candidats admis à se présenter à
l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Sexcles
des 4 et 11 octobre 2020

La préfète de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment les articles L252 à L257,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 août 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Sexcles en vue de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux et fixant les modalités de dépôt des candidatures,

Vu les candidatures déposées jusqu'au jeudi 17 septembre 2020 à 18 heures à la préfecture de la Corrèze,

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées,

Sur proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du 4 octobre 2020 et, éventuellement au second tour de scrutin du 11 octobre 2020 pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Sexcles est arrêtée comme suit :

- M. Bruno TAQUET
- Mme Pascale BUERICK-MASSAT
- Mme Sylvie LEBLOND
- M. Clément ALRIVIE
- M. Thierry CLARE
- M. Eric MILON
- M. Jean-Philippe LABAERE
- Mme Alicia Marine ASTIER

Article 2 : Le présent arrêté est inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, affiché aux lieux habituels de la mairie de Sexcles et déposé sur les tables de vote le jour du scrutin.

Article 3 :M. le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le maire de Sexcles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le

18 SEP. 2020

Le préfet,

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Mathieu DOLIGEZ

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Mme la préfète de la Corrèze, 1 rue Souham – 19012 TULLE CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur – Place Beauvau – 75800 PARIS
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 1 cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.